

a appris à tous, nos chefs l'ont remarqué, que nous accomplissons notre devoir avec assez de satisfaction, que nous l'accomplissons en entier,—le pays en retirant d'excellents avantages—et sans nous laisser entraîner dans des tempêtes oratoires comme on en constate parfois dans les débats d'un autre endroit. Nous nous efforçons de donner toute attention aux problèmes qui nous sont soumis et d'étudier les faits avec calme et dignité; et comme je désire, cet après-midi, ne m'occuper que de faits qui me paraissent importants, j'espère demeurer toujours dans les limites de la tradition de cette Chambre. Pour mieux rester dans mon sujet, pour mieux condenser ce que j'ai à dire, et pour mieux me garder de tout mouvement susceptible d'effrayer et de chasser la colombe de paix qui nous visitait hier soir, je vais me reporter à quelques notes que j'ai préparées.

Mon intention est de circonscrire mes remarques au problème des préférences commerciales réciproques des pays de l'Empire, et, après avoir fait un peu d'histoire, j'étudierai les conditions actuelles.

Jetons d'abord un regard rétrospectif sur la période de 1897 et les années suivantes, alors que nous avions l'esprit colonial, alors que les termes "colonie", "colonial" et "conférence intercoloniale" servaient couramment à exprimer les relations du Canada avec la mère patrie.

Lors de la campagne électorale de 1896, sir Wilfrid Laurier, alors chef de l'opposition, déclara que s'il devenait chef du gouvernement canadien, il verrait à obtenir de la Grande-Bretagne des accords commerciaux à base de préférences réciproques. Il sortit vainqueur du scrutin. Pour faire suite à ses projets politiques il adopta, en 1897 et en 1898, un tarif de préférence en faveur du Royaume-Uni. C'était, disait-il, une offre volontaire à la mère patrie, où il espérait créer un courant d'opinion en faveur de préférences réciproques.

Quelques années plus tard, sir Wilfrid eut l'impression que ses efforts allaient porter des fruits, et deux événements l'ont porté à le croire: d'abord, l'imposition d'une taxe sur le maïs par le gouvernement d'alors, en Grande-Bretagne, puis l'invitation, qu'envoya ce gouvernement aux colonies de se rendre à Londres pour y discuter de relations commerciales et d'autres problèmes d'un intérêt commun. Les débats du temps (avril et mai 1902) de la Chambre des Communes révèlent chez sir Wilfrid la ferme espérance de pouvoir "rallier la Grande-Bretagne et les colonies en faveur d'une entente généralement acceptable". Son ministre des Finances, M. Fielding, pensait aussi de même, et disait: "C'est ce qui arrive aujourd'hui".

Mais l'avenir réservait des déceptions. Ce qui se disait en ce pays traversait l'océan. Sir Henry Campbell-Bannerman, ardent libre-échangiste et chef du parti libéral, sentit son sang bouillir, à cette nouvelle. Il jeta le cri d'alarme. Il entreprit une vigoureuse campagne contre la protection et les préférences. Le gouvernement de sir Wilfrid en ressentit les atteintes. Et les espérances du Canada en faveur de préférences réciproques s'évanouirent.

Toutefois les premiers ministres des colonies ne se découragèrent pas. Ils firent entendre leurs opinions et insérèrent dans les dossiers de la Conférence des vœux en faveur des préférences impériales. Sir Wilfrid et ses collègues appuyèrent ces vœux de déclarations faites au nom du Canada, dans lesquelles ils soulignaient les avantages d'ordre commercial qu'ils avaient librement accordés à la mère patrie en 1897 et en 1898, et les bons résultats qui en étaient dérivés.

Voici ces résolutions:

1. Cette Conférence reconnaît que le principe de préférence commerciale entre le Royaume-Uni et les Dominions de Sa Majesté au delà des mers stimulerait et faciliterait les relations commerciales réciproques, et rendrait encore plus fort l'Empire, par suite de l'exploitation des ressources naturelles et des industries de ses différentes parties.

2. Cette Conférence reconnaît que dans les conditions actuelles des colonies il n'est pas pratique d'adopter entre la mère patrie et les Dominions britanniques d'au delà des mers un système général de liberté d'échange.

3. Cependant, si l'on veut faire progresser le commerce impérial, il est à désirer que les colonies qui n'ont pas encore adopté pareille politique accordent, dans la limite de leurs conditions, des préférences substantielles aux produits naturels ou ouvrés du Royaume-Uni.

4. Les premiers ministres des Dominions prient respectueusement le gouvernement de Sa Majesté de comprendre la nécessité qui existe d'accorder, dans le Royaume-Uni, un traitement de préférence aux produits naturels ou ouvrés des colonies, que ce soit par la suppression ou par la diminution des droits courants ou à venir.

5. Les premiers ministres présents à la Conférence s'engagent à soumettre, à la première occasion, à leurs gouvernements respectifs, le principe de la résolution et à leur demander de prendre les mesures nécessaires pour y donner suite.

Suit, au dossier, cette déclaration significative:

Les mandataires des colonies sont disposés à recommander à leurs parlements respectifs d'accorder un traitement de préférence aux marchandises britanniques conformément aux dispositions suivantes:

Canada:

La préférence courante de 33½ p. 100, plus un autre droit de préférence sur une liste d'articles choisis:

a) en réduisant encore davantage les droits en faveur du Royaume-Uni;